

Modification du tableau des effectifs du personnel communal

Le CM décide, à l'unanimité, de transformer un poste d'ATSEM 1^{ère} classe en poste d'ATSEM principal 2^{ème} classe à compter du 1^{er} septembre 2015 suite à un avancement de grade. Le tableau des effectifs est désormais le suivant :

Emplois	Effectif	Durée hebdomadaire
Attaché territorial	1	35
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	1	35
Agent de maîtrise principal	1	35
Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} classe	3	35
Adjoint Technique 2 ^{ème} classe	3	35
Adjoint Technique 2 ^{ème} classe	1	30
ATSEM Principal 2 ^{ème} classe	2	30
Adjoint d'Animation	1	35

Rachat bus scolaire par l'assurance

Monsieur le Maire fait part du vol et de la dégradation du bus scolaire communal. L'expert mandaté par l'assurance Groupama estimant les réparations à 10 338.12 € HT et la valeur du véhicule avant sinistre à 8 000 € HT, le Maire propose de l'autoriser à céder le véhicule à Groupama afin de racheter un autre véhicule. Le CM accepte à l'unanimité. Après examen des différentes propositions, notamment concernant des véhicules neufs, le CM demande à poursuivre les recherches d'un véhicule d'occasion.

Point sur les dossiers en cours

Aménagement bourg d'Aillac : une réunion avec la maîtrise d'œuvre et les concessionnaires (eau, électricité, téléphone) a eu lieu. La question de l'installation de la fibre optique s'est posée, mais pas urgent pour le moment et coût trop onéreux. Le Maire a demandé aux nouveaux conseillers territoriaux du canton de suivre le dossier au Conseil Départemental. Le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) doit en principe être prêt avant la fin juin. Les travaux sont prévus pour 2016.

Extension bibliothèque et salle du CM : DCE en cours de préparation pour début des travaux dernier trimestre 2015.

Remplacement médecin : toujours pas de réponse du Conseil de l'Ordre des Médecins pour le remplacement du Docteur Houessou par un médecin d'origine hollandaise.

Compte-rendu des commissions

SIDES : le Maire fait part de la modification des articles 2, 5 et 7 des statuts du syndicat par délibération du 30.03.2015 :

Article 2 : le syndicat intercommunal a pour objet l'acquisition de terrains, l'étude, l'aménagement, la mise en valeur et la gestion de la zone d'activités artisanales, industrielles, commerciales et agricoles de Sarlat la Canéda / Carsac-Aillac ; le périmètre d'intervention du SIDES pour la mise en œuvre de ses missions économiques est fixé selon le plan annexé aux présents statuts ; la zone d'activités ainsi fixée est dénommée Zone Economique de « Vialard en Périgord Noir ».

Article 5 : Le SIDES est administré par un comité syndical composé de 6 membres, élus par les Conseils Municipaux des communes associées selon la répartition suivante : Nombre de délégués titulaires : Sarlat la Canéda : 3 ; Carsac-Aillac : 3
Nombre de délégués suppléants : Sarlat la Canéda : 3 ; Carsac-Aillac : 3. Le CM confirme la nomination des délégués suivants : Patrick BONNEFON, Patrick TREILLE et Jean-Pierre TRAVERSE comme délégués titulaires et Roland ARTUS, Catherine BENBRAHIM et Jean-Paul LABATUT comme délégués suppléants.

Article 7 : Le budget du syndicat pourvoit aux dépenses occasionnées pour la réalisation de ses objectifs.

Les recettes comprennent : le produit des emprunts contractés, en tant que de besoin, les contributions financières des communes associées sont réparties selon la clé suivante : 65 % à la charge de la commune de Sarlat la Canéda et 35 % à la charge de la commune de Carsac-Aillac ; le produit des contributions et taxes autorisées des entreprises installées sur la zone d'activités économiques reversé par la Communauté de Communes Sarlat Périgord Noir et la Communauté de Communes du Pays de Fénelon ; les subventions qui pourraient lui être accordées ; le produit des ventes de terrains ; le produit des dons et legs ainsi que toutes autres ressources autorisées par la loi.

Les dépenses comprennent : l'amortissement des emprunts ; les acquisitions de terrains ; le coût des travaux d'aménagement ; les frais de fonctionnement ; la fiscalité économique reversée aux communes, après déduction des dépenses syndicales, selon la clé de répartition suivante : 50 % pour la commune de Sarlat la Canéda et 50 % pour la commune de Carsac-Aillac.

Le CM accepte à l'unanimité les modifications de statuts telles que présentées ci-dessus.

SIAEP : Dominique DEJEAN fait part du contrôle des bornes incendie sur la commune : rien à signaler. Le contrat de gestion du SIAEP a été renouvelé avec la Sogedo pour 8.5 ans et la société s'engage à les entretenir, les repeindre si besoin et les réparer.

CCPF Commission Voirie : Alain DEZON fait part du projet retenu sur la commune qui est la traversée du « village » de Malevergne.

Questions diverses

- Subvention FC Sarlat-Marcillac : courrier du Maire de Sarlat demandant 100 € de subvention par enfant pour 10 enfants inscrits au club ; le CM accepte le principe de participer à hauteur de 50 € par enfant (comme la CCPF) mais demande la transmission de la liste desdits enfants et d'un RIB par l'Association.

- Devis divers : le CM autorise à l'unanimité le Maire à signer un devis avec l'entreprise Rhodde d'un montant de 2 546.60 € HT pour un garde-corps au-dessus du parking de la Maison Carrier ; un devis de l'entreprise Faure de 4 554.00 € HT pour le complément du club-house pétanque, notamment l'habillage extérieur ; un devis d'Espace Pub pour 1 totem pour la Maison Médicale pour 1 340.00 € HT.

- Tissu scolaire de la Dordogne : le Maire fait part du compte-rendu d'une réunion organisée par l'UDM 24 avec les services de l'Académie ; le CR sera transmis aux membres de la commission scolaire et à tout membre du CM en faisant la demande à la Mairie.

- FPIC 2015 : le Maire fait part du montant 2015 du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes (FPIC) pour la commune de Carsac-Aillac qui sera de 21 223 €.

- Subvention : le CM vote à l'unanimité une subvention de 150 € à l'association Méli Mel'Arts ; le CM décide à l'unanimité de ne pas accéder à la demande de la Fondation du Patrimoine pour une subvention pour la restauration de l'Eglise d'Oradour sur Glane.

- Association : le CM accepte à l'unanimité la mise à disposition gratuite du jardin public et de l'ensemble des chapiteaux disponibles pour une manifestation organisée par Transition Périgord le 5 juillet 2015 ; par ailleurs le CM accepte à l'unanimité la mise à disposition de la salle des associations au Club des Aînés pour un atelier forme puis un atelier mémoire le vendredi matin.

- Séjour scolaire : le CM décide à l'unanimité de verser 50 € par enfant pour un séjour en Auvergne organisé par le collège la Boétie.

- Communication documents administratifs : Monsieur Cuvillon demande la communication du budget assainissement pour une étude.

- Stationnement devant les commerces : Pierre LAUVIE demande à limiter le stationnement à ½ heure sur les 9 places devant les commerces par un marquage au sol ; après discussion, si les commerçants sont favorables, accord du CM à l'unanimité.

- Cimetière de Carsac : le Maire fait part de l'installation du columbarium et du jardin du souvenir.

- Marchés : 1^{er} marché Aillac le vendredi 03.07 et 1^{er} marché hebdo dimanche 14.06

- Le prochain CM est fixé au vendredi 24 juillet 2015 à 18h00 puis le vendredi 4 septembre 2015 à 18h00.

- Monique TREFEIL demande à modifier l'emplacement de plusieurs panneaux de lieux-dits qui gênent la visibilité.

- Roland ARTUS demande s'il serait possible dans la cour de l'école de remplacer la petite aire de terre par du gazon synthétique ou du sol amortissant; des devis seront demandés.